

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 31
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le 4 Mars à 21 heures, le conseil municipal de la commune de L'UNION s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, en date du 25 Février 2014, sous la présidence de Monsieur Georges BEYNEY, Maire.

Etaient présents : M. GEORGES BEYNEY, M. NICOLAS TOMASI, MME NADINE MAURIN, M. GERARD THEVENET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME DANIELLE BAYLE, MME LAURENCE BOULAIGE, M. GILBERT ANATOLE, MME VERONIQUE MEISSE, MME NICOLE GAILLARD, M. MARC ROIG, M. ROBERT LEON, M. JACQUES DAHAN, M. MARC MONTEIL, MME SOPHIE PALAYRET, M. HENRI LEVRAT, M. JEAN-CLAUDE GUILLOU, MME EVELYNE LARROQUE-DEVAUX, MME PASCALE DEL FRARI, MME JOSETTE BRARD-ALAMICHEL, MME ODILE PECHAUBES, M. PIERRE RAYMONDIS, M. GILLES HOURQUET, M. GILBERT GAILLOUSTE, M. MARC PERE, MME MARIE GARCIA, M. YVAN NAVARRO, MME CLARISSE CONFORTIN, M. PHILIPPE CASTERAN, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. ANDRE PAULHIAC (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ARLETTE BENSOUSSAN (Pouvoir donné à MME EVELYNE LARROQUE DEVAUX)

Etait absent excusé :

MME SOPHIE PALAYRET a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/037

Objet : Attribution exceptionnelle d'une subvention à l'Association Les Mille Pattes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Cécile VASSAL, Présidente de l'Association des Mille Pattes, nous a sollicités pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle liée aux frais occasionnés par l'organisation d'une opération de transport à dos d'ânes des enfants se rendant à l'école pour septembre 2014.

Compte tenu de l'implication de cette association dans l'animation de la vie locale et du succès de la première édition de cette initiative, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'attribution exceptionnelle d'une subvention complémentaire de 450 € qui sera imputé sur la réserve inscrite au Budget 2014.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'adopter la proposition énoncée ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Georges BEYNEY



- Transmis le - 6 MARS 2014
- Affiché le - 6 MARS 2014